



**Pour cet important engagement pris avec 43 autres pays africains le 21 mars à Kigali, Paul Biya a désigné le ministre des Finances Louis Paul Motaze, négociateur de l'APE avec l'Union européenne.**

Le Cameroun fait partie des 44 pays africains qui ont paraphé l'accord sur la zone de libre échange continentale (ZLEC). Il a ainsi pris l'engagement de lever les barrières aux échanges entre les pays et d'assurer une intégration sociale et économique effective des pays du continent.

Contrairement aux deux géants africains, l'Afrique du Sud et le Nigeria, le Cameroun est persuadé que la zone de libre échange intra-africaine est une chance pour le développement du commerce, l'industrialisation et l'emploi. Leader de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, le pays regrette l'insuffisance des échanges inter-communautaires au sein de sa sous-région (environ 2%) et voit dans l'accord de libre échange continentale la possibilité de création d'un grand marché africain de 1,2 milliard de consommateurs.

Pour représenter le pays le 21 mars à Kigali au Rwanda, Paul Biya a choisi le ministre des Finances, Louis Paul Motaze. Un casting qui n'a rien de fortuit, puisque le ci-devant ministre de l'Economie a conduit pendant une dizaine d'années l'accord de partenariat économique entre le Cameroun et l'Union européenne.

En effet, deux mois après sa nomination au Minepat en octobre, c'est Louis Paul Motaze qui a paraphé l'APE intérimaire, en décembre 2007. C'est encore lui qui était Minepat au moment du début de la mise en œuvre de l'APE le 4 août 2016, avec les premiers démantèlements tarifaires au bénéfice des produits en provenance de l'Union européenne. Il avait alors défendu cet accord qui n'est pas populaire en relevant le bien-fondé pour les entreprises locales et l'investissement privé.

Ainsi, Louis Paul Motaze considère l'accord sur la zone de libre échange continentale comme l'APE de l'Afrique. Il convient en effet à l'ambition industrielle du pays, exprimée à travers l'offensive sur le champ de la diversification économique. La ZLEC va se révéler un accélérateur de la transformation des matières pour créer de la valeur ajoutée. « En effet, indique un économiste, la plupart des pays africains disposent plus ou moins des mêmes produits de rente, la différence va se créer avec la transformation ».

Le Minfi voit aussi dans le marché unique africain une solution même partielle à la crise des devises qui a frappé la CEMAC à partir de 2015, car la ZLEC limite l'évasion des réserves en raison de la domestication des échanges commerciaux.

Source:cameroon-report.com

---